

<https://www.snetap-fsu.fr/Demenagement-d-AgroParis-Tech-sans-transport-les-personnels-et-les-etudiants.html>



Déménagement d'AgroParis Tech : sans transport les personnels et les étudiants demandent le report !

- Les Dossiers - Vie fédérale -
Date de mise en ligne : jeudi 20 septembre 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Deux représentants [FSU](#) des personnels répondent à nos questions (Aurélie Trouvé et Christophe Doursat).



Cet été, devant l'entrée de la rue Claude Bernard il y avait une banderole "Saclay non sans métro 18" (photo). Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

Le projet de déménagement d'AgroParis Tech sur le plateau de Saclay avait été voté en 2015 de justesse, à une voix près. Le vote s'était fait sachant l'engagement du gouvernement pour finaliser en 2024 un tronçon de la ligne de métro, ligne 18, allant sur le plateau de Saclay. **Nous avons appris début 2018 le report officiel à au moins 2027 de la ligne de métro.** Ce qui signifie de très lourds problèmes de transport, à la fois pour le personnel et pour les étudiants, pendant au moins six ans. **Une part significative du personnel devra subir plusieurs heures de transport en commun par jour. Seule la moitié des 2000 étudiants serait logée sur place.** Des retours - comme de la part du directeur du Stif (aujourd'hui Île-de-France Mobilités)- indiquent que dès à présent les bus permettant de monter sur le plateau sont saturés, qu'il n'y a pas de marge de manoeuvre et que dans l'avenir, le nombre de personne à transporter doit croître. Les étudiants et les personnels se sont fortement mobilisés pour le report du déménagement. **Une pétition a recueilli plus de 2000 signatures des étudiants et du personnel concernés (soit bien plus de la moitié). Une journée de grève a été organisée et cette banderole exprime le sentiment largement partagé que d'aller sur le plateau de Saclay sans métro, c'est envoyer l'école dans le mur.**

Je crois que ces questions ont été débattues au dernier CA ? Quel avis a-t-il donc émis ?

La question du report du déménagement a été posée à au moins 3 CA en 2018. Le premier a décidé de reporter la question à un CA exceptionnel, pour remettre à plat les scénarii possibles. **À ce CA exceptionnel, le ministère en charge de l'agriculture nous a annoncé que pour le gouvernement, un report était impossible, fermant ainsi toute discussion.** Une moitié des membres du CA (toutes catégories confondues) a alors demandé un vote sur une motion exigeant l'instruction des modalités d'un report. Cette simple idée d'un vote a été refusée, au mépris des règles démocratiques de base. Au dernier CA de juillet, des élus ont demandé à nouveau la mise à l'ordre du jour de ce vote, dans les formes juridiques prévues par les textes. Nous avons de nouveau fait face à un mur.

Pouvez-vous confirmer que la tutelle a tout fait pour bâillonner l'expression de la communauté car c'est incroyable pour un établissement dit autonome ?

Déménagement d'AgroParis Tech : sans transport les personnels et les étudiants demandent le report

Nous sommes un établissement qui, d'après le code de l'éducation, doit être géré de façon démocratique avec le concours de l'ensemble des personnels, des étudiants et de personnalités extérieures mais le ministère nous a empêchés que la démocratie puisse s'exprimer. **Au CA de juillet, ce déni de démocratie a été reproduit sur un autre dossier** : la volonté de fusion du gouvernement d'AgroParisTech, de Montpellier SupAgro et AgroCampus Ouest. Une majorité des membres du CA a voulu voter une motion exigeant la conservation de la personnalité morale et juridique de notre établissement, ce qui a été refusé par le président du CA., ce qui a provoqué la sortie de la majorité des élus au CA. **C'est un déni de démocratie qui en dit long sur la vision de ce gouvernement de l'enseignement supérieur.**

La mairie de Palaiseau a annoncé qu'elle bloquera les permis de construire en attendant le métro, quelles sont les conséquences potentielles pour AgroParisTech ?

Cela serait le report de la construction de commerces de proximité qui est du ressort du maire ce qui semble logique car la commune ne peut pas assumer une décision qui reste incompréhensible mais cette absence de commerces de proximité aura de grandes conséquences pour la vie des étudiants logés sur place.